



Délai de travaux pour une salle de bain

Par **johagnes**, le **10/06/2010** à **16:42**

Bonjour,

Nous sommes locataires dans une maison de puis bientôt 4 ans, notre propriétaire se décide enfin à nous refaire la salle de bain.

Au départ, il nous a parlé de quelques jours sans eau dans la salle de bain (2-3 jours), maintenant, il refuse de nous remettre l'eau dans la salle de bain tant qu' elle ne sera pas complètement terminée (d'après lui, légalement, il dispose de 40 jours pour nous faire les travaux!!!)

A-t-il le droit de nous refuser l'accès à l'eau jusqu'à la fin des travaux, a-t-il un délai maximum pour nous redonner accès à l'eau afin que l'on puisse se laver ailleurs qu'à l'évier de la cuisine ou ailleurs qu'à la maison, peut-on décompter les frais d'essence engendrés pour être obligés d'aller se doucher ailleurs sachant que la personne la plus proche chez qui on puisse se doucher habite à 15 km (donc 30 aller-retour à chaque fois!)

merci à la personne qui pourra me répondre rapidement